

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

GAZELCO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

JUIN  
2011

## Libéralisation du rail un calcul égoïste

DOSSIER P.4



### ÉDITO

Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir  
P. 3



### EUROPE

Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?  
P. 7



### GAZELCO

Zoom -  
Section syndicale  
P. 10

## Une nouvelle campagne de la FGTB wallonne

Contrairement aux idées reçues, nous vivons dans un pays de plus en plus riche. Chaque année, les richesses produites (par les travailleurs !) ne font qu'augmenter. Mais, depuis 30 ans, ce sont les actionnaires qui en captent une part de plus en plus importante au détriment des travailleurs. Rien que pour 2010, ce sont 20 milliards € supplémentaires qui sont arrivés non pas dans l'économie... mais dans la poche des actionnaires ! Des montants astronomiques partis alimenter la spéculation financière.

**Où est passé l'argent ?**

[www.danslapochedesactionnaires.be](http://www.danslapochedesactionnaires.be)

La FGTB wallonne repart au combat. La nouvelle campagne – réalisée en collaboration avec le CEPAG – a pour objectif de rappeler que des solutions solidaires, socialement justes et économiquement efficaces existent. Vous pouvez les découvrir dans la brochure « Où est passé l'argent ? ». Cette brochure est également disponible en version « papier » à commander en envoyant un mail à [cellulecommunication@fgtb-wallonne.be](mailto:cellulecommunication@fgtb-wallonne.be) ou en téléphonant au 02 506 82 36.

## APPELS AUX CANDIDATURES

### Interrégionale wallonne CGSP

Faisant suite à la décision du Bureau de l'IRW-CGSP du 17 janvier 2011 d'anticiper l'appel aux candidatures aux mandats permanents de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP, ainsi que de Secrétaire général francophone de la CGSP fédérale, et à l'accord du Secrétariat permanent de la Centrale générale des services publics, les mandats ci-après sont à conférer au sein de l'IRW-CGSP :

- Secrétaire général de l'IRW : Francis Wégimont, sortant ;
  - Secrétaire général adjoint de l'IRW : Laurent Pirnay, sortant et rééligible.
- Le mandat ci-après est à conférer au sein de la CGSP fédérale :
- Secrétaire général fédéral francophone : Alain Lambert (Vice-président), sortant.

Les annexes III et V des statuts de la CGSP prévoient que : « *Seuls les Secteurs et les Régionales intersectorielles peuvent présenter des candidatures aux Interrégionales mais ils ne peuvent présenter qu'une candidature par poste à pourvoir.* »

**Les candidatures éventuelles doivent parvenir par l'intermédiaire des Secteurs ou des Régionales, au secrétariat de l'IRW, Espace Solidarité, rue de Namur, 47 à 5000 Namur (Beez), pour le jeudi 15 septembre 2011 à 12 heures, au plus tard.**

### Interrégionale de Bruxelles CGSP

Faisant suite à l'accord du Secrétariat permanent de la Centrale générale des services publics d'anticiper l'appel aux candidatures au mandat permanent de Secrétaire général francophone de la CGSP, le mandat ci-après est à conférer au sein de la CGSP fédérale :

- Secrétaire général fédéral francophone : Alain Lambert (Vice-président), sortant.

L'élection se déroulera conformément aux articles 30 à 40 du Règlement d'ordre intérieur de l'Interrégionale de Bruxelles (IRB), ainsi qu'à l'article 16 et aux annexes III et V des statuts de la CGSP fédérale.

**Les candidatures éventuelles doivent être adressées par écrit auprès d'Alex Vonck, Président, rue du Congrès, 17-19 à 1000 Bruxelles, pour le jeudi 15 septembre 2011 à 12 heures, au plus tard.**

## DANS NOS RÉGIONALES

### Namur

#### Voyage à Liège le 30 juin

La commission Loisir des pensionnés et prépensionnés organise une visite du Musée de la Métallurgie et de l'Industrie. Départ 8h30 parking de l'Acinapolis (Jambes). Retour 20h. Prix : 40 € (voyage, visite et repas dansant). Réservation : 24 juin au plus tard. Paiement sur le compte : 132-5234632-68. Contact : Mme Pasquarelli 0476 366 888.

### Welkenraedt

#### Permanences fiscales

Les jeudi 9 et vendredi 17 juin de 9h à 12h et de 14h à 17h (Camarade José Nicolaye) à la CGSP, rue de la Gare, 14. Se munir des documents fiscaux de l'année précédente (déclaration, avertissement extrait de rôle), fiches de salaires ou de pension pour 2010, déductions diverses (épargne-pension, assurance, emprunt hypothécaire, etc.). Affiliés uniquement.

### Hainaut occidental

#### Tournoi de manille

L'amicale des Pensionnés organise, en ses locaux, place Verte 15 à Tournai, son 3<sup>ème</sup> tournoi de manille, le 17 juin. Il se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés. Inscription à partir de 14h. Droit d'inscription 3 €. Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

## Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir

À l'heure où le Parlement européen s'engage pour qu'une crise économique et financière comme celle qui a eu lieu récemment, ne puisse se reproduire, la Commission européenne en profite pour préparer un paquet législatif visant à interdire les déficits publics excessifs et intervenir davantage sur les déséquilibres macroéconomiques.

### Deux poids, deux mesures

Tandis que l'Europe montre un gros doigt aux banques en leur disant : « *ne recommencez plus* », des mesures drastiques sont mises sur la table pour « *contrôler les déficits publics* », ceux qui ont été causés initialement par les banques et qui ont été refileés aux États, donc devenus « publics ». Et comme si cela n'était pas suffisant, les États s'endettent encore plus sous la pression constante des agences de notation qui favorisent la spéculation. Personne ne souligne le conflit d'intérêt flagrant car ces agences sont rémunérées par des sociétés (privées) pour lesquelles elles « cotent ». Le cas de la Grèce est exemplatif du problème : une agence privée en sanctionnant un État décuple la spéculation et enfonce davantage le pays dans la dette. De cela, l'Union européenne ne s'inquiète guère, préférant soigner les effets du mal que les causes. Soigner est un doux euphémisme puisque le remède appliqué au malade est austérité, austérité, austérité ... sinon sanction.

Et tout le monde sait que l'austérité ne fait qu'aggraver la situation sociale mais aussi économique puisqu'elle freine la reprise.

Finalement, ce n'est pas une aide aux États en difficulté mais un moyen de contrôler les politiques sociales de chaque Etat membre. C'est aussi un moyen de briser la solidarité entre les États car ceux (les plus riches) qui versent le plus dans la cagnotte européenne exigent des bénéficiaires (les plus endettés) des règles strictes en matière de dépense en compensation des aides offertes.

Au passage, la Commission européenne augmente considérablement son pouvoir d'influence dans la politique intérieure des États membres.

Cette crise est une aubaine pour la droite européenne qui fait passer des mesures d'austérité dans tous les pays et plus spécialement là où les organisations syndicales ont refoulé des projets similaires proposés par des gouvernements nationaux de droite.

La FGTB est déjà intervenue auprès des politiques européens pour dénoncer ces dérives et tenter de les atténuer. Nous la soutenons pleinement.

### Et la CES ?

C'est dans ce contexte que la Confédération européenne des syndicats (CES) a tenu son congrès statutaire à Athènes (du 16 au 19 mai). Un manifeste (dit d'Athènes) a été discuté, insistant sur la promotion de la démocratie et la liberté, la paix, les droits fondamentaux, l'égalité, la justice sociale et la solidarité, le développement durable.

Toutes ces valeurs fondamentales ne pouvant être réellement promues que grâce à des services publics performants, nous estimons – soutenus par la FGTB - que ceux-ci devraient être mis plus en avant dans la réflexion de la CES d'autant que la Confédération syndicale internationale, quant à elle, a adopté une « charte sur les services publics » (voir *Tribune* mai 2011).

L'enjeu est de taille quand on sait qu'à l'occasion de ce congrès, la CES comptait donner la parole, lors de la journée de clôture, à José-Manuel Barroso, président de la Commission européenne. La FGTB a exprimé, haut et fort, son désaccord sur cette invitation. Elle n'a pas été la seule. Dans un pays si durement attaqué autant par la crise elle-même que par les « remèdes » imposés par les « experts » de la Commission, l'évocation de sa présence a été ressentie comme une véritable provocation. Finalement, J-M. Barroso a renoncé à sa prestation. Nous ne le regretterons pas !

Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent agir, ensemble, plus vigoureusement et non pas écouter comme parole d'évangile ceux, comme Barroso et consorts, qui boutent le feu aux droits sociaux.

*Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

*Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale*

# Libéralisation du rail : un calcul égoïste

*Ces dernières semaines, les cheminots ont été en première ligne de l'actualité. Au-delà du malaise social qui mine les entreprises publiques autonomes du groupe SNCB, nous avons demandé à Gérard Gelmini, Président national du secteur Cheminots de la CGSP, de retracer les causes du mécontentement qui va croissant depuis la libéralisation du secteur en 2004.*

Le rail européen est toujours en voie de libéralisation. Si le transport de marchandises est officiellement ouvert à la concurrence (totalement depuis 2007), il n'en va pas de même pour le transport voyageurs. Le trafic international est officiellement libéralisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 mais les instances européennes n'ont, jusqu'à présent, pu s'accorder quant à la libéralisation totale du trafic intérieur. Il faut dire de surcroît que de plus en plus de voix externes aux institutions européennes s'élèvent pour constater que la libéralisation telle que voulue par la Commission européenne ne marche pas !

## Le credo européen : la division du monopole

Déjà en 1991, une directive européenne imposait la séparation comptable entre l'infrastructure et l'exploitation du service ferroviaire. La vague libérale submerge déjà l'ensemble des télécommunications avec l'idée maîtresse que la libéralisation va doper la concurrence et faire baisser les prix.

Pour la SNCB, comme pour les cheminots, cette séparation représente un défi de taille. La CGSP constate qu'aucune évaluation sérieuse des libéralisations engagées dans d'autres pays n'a été effectuée et les exemples calamiteux des privatisations du rail britannique font froid dans le dos. Mais face à la détermination européenne, les

cheminots se battent pour que l'unicité du statut du personnel et du dialogue social soit préservée. La SNCB a dès lors été divisée en trois : la SNCB-Holding qui outre diverses missions opérationnelles est en charge du personnel et au sein de laquelle se passent les négociations sociales ; Infrabel, en charge de la gestion de l'infrastructure et la SNCB, en charge de l'exploitation du trafic et donc « utilisatrice » du réseau ferroviaire.

## D'où viennent les problèmes ?

Les problèmes récurrents rencontrés par l'entreprise relèvent tous majoritairement d'un sous-financement chronique. Outre l'absence d'investissements dans les années 1980, les cheminots et les usagers paient cher les nombreux désengagements en matière d'infrastructures, de matériel roulant, de sécurité et de formation du personnel.

Les années 1980 furent des années de crise. L'État a encouragé le tout-à-la-route et a jugé accessoires ses entreprises de réseau. Il laissait ainsi la porte ouverte aux libéralisations et autres privatisations. Trente ans plus tard,

les choses ont bien changé. La SNCB connaît depuis dix ans une hausse de trafic voyageurs de plus de 50 %. Aujourd'hui, plus de 215 millions de voyages sont enregistrés en trafic intérieur. Il est vrai que les problèmes de mobilité ainsi qu'une meilleure prise de conscience par le public des enjeux du développement durable ont permis un tel bond quantitatif. (Voir ci-dessous)

## Revers de la médaille

Mais la médaille a son revers. La SNCB peine à rencontrer cette prodigieuse accélération de la demande. Au niveau de l'infrastructure tout d'abord. Pour ne donner qu'un exemple, épingleons que le réseau ferré belge est constitué en étoile centré sur Bruxelles. 80 % du trafic y passe par une jonction de six voies qui limitent le passage à 96 trains par heure. L'engorgement qui en résulte génère régulièrement des retards en cascade dont souffrent les usagers, particulièrement aux heures de pointe. Il faudrait creuser un quatrième pertuis à la jonction Nord-Midi, ce qui nécessiterait des milliards d'euros d'investissements. Notons que

## B-Holding

**Trafic en 2010** : 215 millions de voyages en trafic intérieur. Évolution par rapport à 2009 : 4,7 %. Évolution par rapport à 2000 : 53,7 %.

**Parc** : 1 341 locomotives et automotrices.

**Effectif** : 37 130.

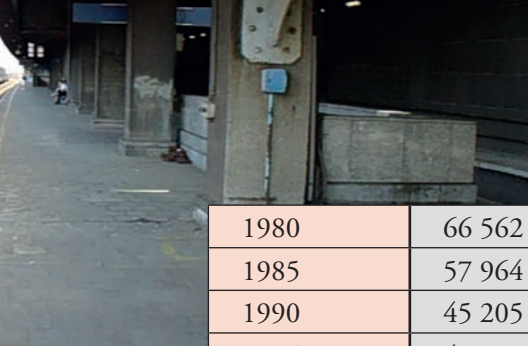
**Recettes voyageurs intérieur** : 554 millions d'€.

**Actionnariat** : L'État belge détient pratiquement 100 % des actions de la SNCB Holding. Il détient seulement 7,34 % des actions d'Infrabel, mais dispose ici de 80 % + 1 voix à l'Assemblée générale. Les autres voix et parts sont aux mains de la SNCB Holding. La SNCB Holding détient 100 % des parts de la SNCB.

**Subsides** : 3,248 milliards pour le groupe dont 906,3 millions pour l'exploitation du transport intérieur.

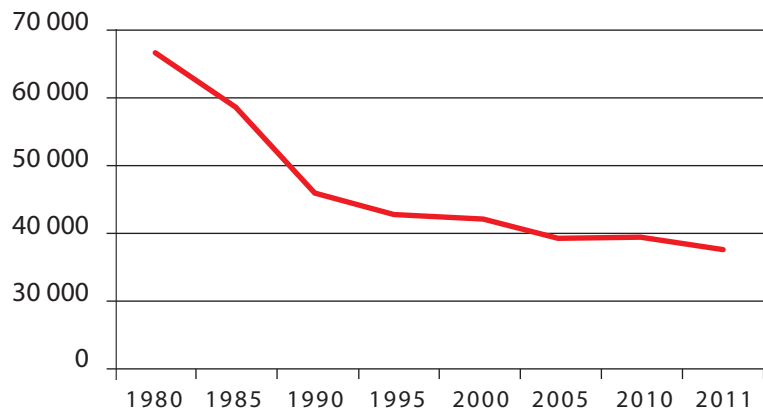
**Part moyenne payée par le voyageur** : 37,9 % du ticket, hors subside d'investissement.

**Projet** : Lancement du RER.



## Évolution des effectifs cheminots

1980	66 562
1985	57 964
1990	45 205
1995	41 891
2000	41 384
2005	38 181
2010	38 792
2011	37 130



la disposition de ce réseau et la petitesse du territoire belge rendent peu pertinente toute velléité de régionalisation du transport ferroviaire. Bref, des investissements qualifiés parfois de pharaoniques s'imposent et ce, sur tout le réseau...

Le matériel ne suit pas non plus. Le parc, qui a une durée de vie de trente ans, est en bout de course. Les entretiens sont réduits au maximum afin de surexploiter le matériel roulant mais quand celui-ci casse, les retards une nouvelle fois s'accumulent et les immobilisations du matériel roulant réduisent d'autant l'offre de service. De nouvelles livraisons sont prévues mais cela prend du temps.

Au niveau de la sécurité, les travaux de la commission Buizingen ont mis en lumière l'absence d'investissements conséquents en la matière et l'urgence d'adapter les locomotives à l'évolution des normes de sécurité. Cependant, jusqu'à présent, aucun moyen supplémentaire n'est accordé à la SNCB pour se mettre en conformité. Rappelons que tous les systèmes de freinage automatique ne sont que des aides à la conduite et que l'acteur principal reste le conducteur.

La même commission Buizingen a relevé que les jeunes conducteurs commettent en moyenne 2,5 fois plus de dépassement de signaux qu'un conducteur aguerri. Et quelle a été la mesure prise par la SNCB à cet égard ? Elle a encore diminué le temps de formation fondamentale des conducteurs de 250 à 200 jours ! Et de nouvelles réductions existent dans les cartons du SPF. C'est inadmissible et criminel ! Tout ça, bien sûr, pour réduire encore les coûts par rapport à la concurrence.

Ce qui nous amène à considérer le sous-investissement en personnel et en formation.

Si en 1980, nous comptons plus de 65 000 cheminots, l'effectif actuel est de 37 000. La hausse de productivité des dix dernières années s'est faite avec 4 000 cheminots en moins ! (voir tableau *Évolution des effectifs*).

Une grande partie des efforts demandés à la SNCB a été consentie par son personnel. Mais aujourd'hui que les besoins deviennent pressants, le problème du recrutement devient, n'en déplaise à la hiérarchie, incontournable. Et force est de constater que l'entreprise ne trouve pas à embaucher les ingénieurs, les gradués et les techniciens qui lui manquent grandement. La SNCB n'est pas la seule à souffrir de cette pénurie. Aussi serait-il temps d'envisager une filière de formation propre et interne à la société ferroviaire.

### Conquête de marchés contre intérêt général

À la lumière des exemples qui précèdent, les bienfaits promis de la libéralisation européenne ne sont pas au rendez-vous. Les premiers effets d'une quelconque réussite d'un marché libéralisé tardent. Au contraire. Ce ne sont pas les dégradations de la qualité des services, la baisse des niveaux de sécurité, la hausse des prix, les suppressions d'emplois constatées qui pourront

rassurer les usagers et les travailleurs. La concurrence entre entreprises de réseau a ouvert la voie à des stratégies de conquête de parts de marchés dont les logiques sont bien loin d'accomplir les missions d'intérêt général pour lesquelles elles avaient été créées.

### Calcul égoïste

Cette logique concurrentielle n'a pas de fin et mène tout droit dans l'impasse. La SNCB n'y échappe pas. Sa scission en trois entreprises distinctes a non seulement autorisé une dépense collective supérieure mais a bien sûr limité considérablement l'efficacité et la rationalité de l'entreprise publique autonome. Ce modèle conduit chaque acteur à agir de manière distinctive. Pire encore, il favorise une concurrence interne qui focalisent des intérêts totalement contradictoires entre eux et à l'intérêt général.

Ainsi, les intérêts du gestionnaire du réseau (Infrabel) sont directement opposés à ceux de l'opérateur ferroviaire (SNCB). Infrabel tire profit à



avoir un maximum de trains qui circulent sur son réseau, alors que la SNCB fera tout pour éviter la concurrence. La SNCB a tout intérêt à voir se développer un système performant de sécurité, tandis qu'Infrabel tirera avantage à restreindre ses dépenses. La SNCB a intérêt à accroître son offre de services

et à conserver les plus petites lignes, Infrabel, au contraire, cherche à réduire ses frais d'infrastructure. Les exemples sont légion et sont propres aux contradictions internes du système capitaliste.

Tout cela ne peut générer que des conflits. Qu'ils soient grands ou petits, ces problèmes minent tout le réseau ferroviaire européen.

Tout récemment, en France, le président de la SNCF a porté plainte contre RFF, son propre gestionnaire de réseau ferré... ■

## INTERVIEW « Il faut renégocier le contrat de gestion »



**Gérard Gelmini**  
Président national du secteur  
Cheminots de la CGSP

### Quelles leçons tirer des travaux de la commission Buizingen ?

Les travaux des experts et des parlementaires furent minutieux et importants. Ils ont mis en lumière des carences que nous dénonçons depuis longtemps. Par contre, je ne suis pas certain que le Groupe SNCB ait pris la mesure des changements à adopter en termes de culture de la sécurité. La séparation en trois parties de la SNCB unitaire n'est certainement pas encline à apporter plus de sécurité. Multiplier les structures, diluer les responsabilités n'a jamais été productif en termes d'homogénéité ni même de compréhension. Pire, cela fut manifestement contre-productif quant à la réactivité dès lors qu'il y a segmentation de la responsabilité. Par exemple, la mise en œuvre du TBL1 + (NDLR : le système d'aide à la conduite et de freinage de sécurité qui doit être généralisé à tous les trains) se fait sans personnel supplémentaire et les syndicats n'ont encore rien vu venir sur le plan de la formation, alors que la SNCB déplore une pénurie de plus de 300 techniciens.

Ou bien la priorité est donnée dans les investissements nécessaires en personnel et en matériel, ou bien il faudra que les responsables politiques aient le courage de dire à tous que la commission Buizingen c'était un simple show médiatique. Ce serait évidemment dommageable pour tout le monde vu la qualité du travail, exception faite du Vlaams Belang et de la N-VA, effectué par les parlementaires et leurs attachés au sein de cette commission.

### Comment améliorer cette culture de la sécurité ?

Je voudrais mettre en exergue un point soulevé par les experts, à savoir le mutisme des contrats de gestion en matière de sécurité. Voilà un volet qu'il faudrait exploiter. Mettre une obligation de résultats dans les contrats de gestion nous semble une excellente idée, à condition, bien sûr, que l'État assortisse ces exigences des moyens financiers nécessaires pour y arriver. Cela devrait se faire bien entendu de manière coordonnée. En cette matière, comme en d'autres, le holding doit avoir un véritable pouvoir de coordination sur les deux filiales opérationnelles que sont l'opérateur et le gestionnaire d'infrastructure.

En attendant, il s'agit de ne pas surcharger psychosocialement les conducteurs qui ne bénéficient que de systèmes d'aide à la conduite parfois pour le moins sommaire. Notamment en évitant de trop multiples changements de séries de rythme de travail qui sont élaborées sur la base d'une

productivité sans cesse accrue, sans tampon régulateur permettant de rattraper les retards inévitablement accumulés au cours de la journée et générateurs de stress.

Nous voulons œuvrer dans une entreprise qui pratique une véritable culture du respect humain engendrant de facto plus de sécurité.

### Justement, le nouveau contrat de gestion arrive fin 2012

Oui, tout à fait. Le nouveau contrat de gestion devra tenir compte des conclusions apportées par la commission Buizingen et des attentes qu'elles ont suscitées auprès des usagers et des cheminots. Mais est-ce à dire que rien ne se fera en matière de sécurité d'ici là ? C'est impensable bien sûr. Il faut agir dès maintenant si l'on ne veut pas reproduire les erreurs du passé que nous continuons de payer. Il faut renégocier le contrat de gestion actuel ! Évidemment, pour ce faire, nous avons besoin d'un gouvernement qui ne soit plus en affaires courantes. Aujourd'hui, à la SNCB, même les CEO sont en affaires courantes et pourtant, l'expectative n'est plus de mise. Il est clair que plus que jamais, les usagers ont des droits. Les attentes des passagers en termes de sécurité, de régularité, de confort et de mobilité deviennent de plus en plus grandes. Nous devons y répondre et y satisfaire. À défaut d'y mettre les moyens, les travailleurs du rail ne pourront mettre en œuvre ces légitimes aspirations. ■

## Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?

Après l'éclatement de la crise des dettes, l'Union européenne a décidé de créer une « caisse d'entraide », le Fonds européen de stabilité financière, pour venir au secours des États en difficulté. Ce fonds a largement été conditionné par l'Allemagne. Mais Angela Merkel peut-elle se prévaloir de donner des leçons ?

L'économie allemande, la principale économie européenne, présente des chiffres excellents en matière d'exportation, de croissance et d'emploi. Malgré ces bonnes nouvelles économiques, Angela Merkel est attaquée de toutes parts par son opinion publique : l'Allemagne, pays riche, n'aurait plus à payer pour des États membres « inefficaces » et la contribution allemande au Fonds de stabilité est à l'avenant.

### Les conseillers ne sont pas les payeurs

On connaît la réaction de Merkel. Après un aparté franco-allemand, un pacte de compétitivité a été élaboré début février, l'objectif étant d'obliger les autres États membres de l'Union européenne à adapter leurs politiques salariales aux « économies compétitives », à réformer leurs régimes de pension et à supprimer les systèmes d'indexation.

Indépendamment de l'argumentation économique contre la proposition allemande, on peut se demander si l'Allemagne dispose, au vu de ses prestations sociales, de l'autorité morale pour imposer son *diktat de compétitivité* aux autres pays de l'UE. Une étude de la Fondation Bertelsmann (de tendance libérale !), au sujet de la justice sociale dans les pays de l'OCDE (c'est-à-dire les 31 États les plus prospères), montre que cette

base morale fait complètement défaut à l'Allemagne. En effet, ce pays, qui veut être le grand timonier de l'Union européenne, arrive à la quinzième place seulement du classement global.

Les inégalités de revenu (le coefficient Gini, voir encadré) s'y sont creusées le plus au cours des deux dernières décennies. Le revenu réel de la part la plus pauvre de la population a diminué au cours des 20 dernières années, alors que les riches sont devenus plus riches. Les conséquences en termes de pauvreté y sont plus importantes qu'en Hongrie ou en Tchéquie. On estime qu'un enfant sur neuf y grandit dans la pauvreté. La même étude montre que 11,5 millions d'Allemands vivent ou risquent de vivre dans la pauvreté.

De plus, à une exception près, celle de la Slovaquie, l'Allemagne connaît le chômage de longue durée le plus élevé des pays de l'OCDE.

### L'Allemagne n'est pas notre horizon socio-économique

Ce n'est pas seulement dans le domaine social que l'Allemagne d'Angela Merkel perd des points. Il ressort de différentes analyses que l'Allemagne n'est pas le miracle économique tellement vanté par de nombreux décideurs politiques et faiseurs d'opinion.

Le *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (quotidien conservateur) souligne que le nombre réel de chômeurs ne s'élève pas à 3 millions (7,4 %), mais à 5 millions de travailleurs. Et si l'on compte également les dizaines de milliers de mini-emplois (salaires de moins de 400 euros par mois) et d'emplois temporaires, le tableau change complètement. Enfin, le FMI et l'OCDE critiquent l'Allemagne à cause de son excédent commercial et la situation problématique de son secteur bancaire.

Conclusion ? Sur le plan social,



l'Allemagne est loin d'être parmi les meilleurs de la classe. À long terme, sa politique économique n'est pas tenable sur le plan européen ni sur le plan mondial. C'est donc à juste titre que la FGFB, avec la CES, s'oppose à toute proposition politique visant au détricotage des structures sociales et à l'augmentation des inégalités. ■

### Le coefficient Gini

Le **coefficient de Gini** est une mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société donnée, développée par le statisticien italien Corrado Gini.

Le coefficient de Gini est un nombre variant de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et 1 signifie l'inégalité totale (une personne a tout le revenu, les autres n'ont rien).

Le coefficient de Gini se calcule par rapport à la fonction qui associe à chaque part de la population ordonnée par revenu croissant, la part que représente ses revenus.

Les pays les plus égalitaires ont un coefficient de l'ordre de 0,2 (Danemark, Suède...). Les pays les plus inégalitaires au monde ont un coefficient de 0,6 (Brésil, Honduras, ...).

Belgique	0,26
Allemagne	0,29
France	0,29
Royaume-Uni	0,32
Portugal	0,37

## Des loups déguisés en agneaux... **Qu'on ne s'y trompe pas !**

*Pour les femmes et hommes de Gauche du monde entier, comme pour ceux de notre Ville-Région de Bruxelles-Capitale, il est urgent, de réagir contre les manœuvres et acquis de la droite ultralibérale. Tel est le message qui se dégage du meeting de l'Action commune qui s'est tenu à la place Fontainas à l'occasion de la Fête du travail organisée par la FGTB Bruxelles. Dans le contexte actuel, l'action syndicale est plus que nécessaire pour soutenir la solidarité et la fraternité dans notre société.*

Dans son intervention, le président des Mutualités socialistes du Brabant, Jef Baeck, s'est attaché à démontrer que, malgré les déclarations rassurantes et les propos lénifiants au sujet de la situation générale de notre pays, des mécanismes de déconstruction des acquis sociaux et de la solidarité interpersonnelle sont bel et bien à l'œuvre. D'une manière générale, ces mécanismes sont influencés par l'idéologie néolibérale qui a relégué l'État à un simple rôle de régulateur, au service du monde de la finance lorsqu'il s'agit, par exemple, de sauver les banques.

Les dérives droitières, comme l'a également souligné le bourgmestre de la Ville de Bruxelles Freddy Thielemans, s'installant à la faveur d'une confusion des valeurs qui fait le lit des populismes et des replis communautaires de tous ordres, il est indispensable d'exercer son esprit critique et de stimuler la conscience sociale des citoyens si l'on veut que la démocratie garde tout son sens.

Et Jef Baeck d'en donner l'exemple en soulignant les similitudes que l'on peut relever dans les programmes politiques de certains partis qui participent de cette confusion des valeurs.

S'il est évident que le parti de Bart De Wever épouse les thèses de la droite libérale au point de tout faire pour que les négociations avec les socialistes et les écolos aboutissent à

l'impasse, il est interpellant de constater les coïncidences entre la N-VA et les partis d'extrême droite !

Ainsi, le Vlaams Belang est-il prêt à former une coalition avec la N-VA lors des élections communales à Anvers. Pas étonnant dès lors qu'il existe si peu de différence entre ces deux partis...

- Le Vlaams Belang prône une économie libérale de droite. La N-VA aussi.
- Les positions dans les domaines éthiques (comme l'avortement et l'euthanasie) du Vlaams Belang sont marquées par le conservatisme et une forte influence du pilier catholique. La N-VA aussi.
- Le Vlaams Belang est opposé aux organisations telles que les syndicats et les mutualités qui prônent une solidarité interpersonnelle. La N-VA aussi.
- Le Vlaams Belang veut la fin de Belgique. La N-VA aussi.

Pourtant, Bart De Wever jouit toujours de l'image relativement positive d'un homme intelligent et affable... Dans le même temps, il bloque le fonctionnement démocratique de l'État par son manque de volonté à conclure un compromis.

Cette orientation antisociale et les conditions qui ont permis son émergence s'est développée sur une perte d'influence de la gauche en Europe. Or, il est temps de replacer l'intérêt collectif au centre de nos préoccupations, tandis que la communauté, par le biais des pouvoirs publics, doit reprendre le contrôle de ce qui est essentiel pour déterminer l'avenir de l'économie et des travailleurs. En clair : il faut arrêter les diverses formes



de privatisations et développer à nouveau les services publics au service de la population.

Le Secrétaire général de la FGTB de Bruxelles, Philippe Van Muylder, a pour sa part décrit les aspects pervers induits par ce qu'il est convenu d'appeler la « gouvernance économique » européenne qui vise d'une part à contrôler les budgets des 27 États membres ; d'autre part à identifier et à éradiquer les différences de compétitivité entre pays. Sans entrer dans le détail de l'application de ces nouvelles mesures, elles auront pour effet de priver les gouvernements nationaux des leviers budgétaires de leur politique économique en mettant la pression sur la fonction publique considérée comme seule variable d'ajustement.

Nous sommes dans une période charnière et il est donc important de rassembler toutes les forces de gauche pour assurer l'avenir aux générations futures.

Soyons prêts à nous mobiliser... quand le nouveau gouvernement existera enfin !

*Jean-Pierre Knaepenbergh  
Secrétaire général IRB-BIG*

[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)

*Retrouvez-y les interventions complètes des intervenants ainsi que la plaquette « La N-VA vue autrement » publiée par la FGTB.*

## Pouvoir d'achat : quelle arrogance patronale !

Ce jeudi 5 mai 2011 a eu lieu la deuxième journée de négociation de la *Programmation Sociale 2011-2012* dans le *Secteur du Gaz et de l'Électricité (CP326)*.

Le banc patronal a entamé la journée avec une déclaration de non-intention. Il a commencé par nous énumérer les points sur lesquels il était impossible de négocier. En résumé, toute tentative de rapprochement ou de convergence entre « anciennes conditions de travail » (ACT) et « nouvelles » (NCT) est impensable à leurs yeux : 14<sup>ème</sup> mois, prime chauffeur, l'octroi de jours de congés supplémentaires (d'ancienneté et/ou familiaux), avantages tarifaires et soins ambulatoires pour les pensionnés, etc. L'évolution du barème actuel vers un barème réparti en 14 plages, prévoyant une évolution d'ancienneté au-delà des 17 ans, est également inimaginable pour les patrons.

La seule piste d'augmentation du pouvoir d'achat évoqué par les patrons est l'attribution d'éco-chèques d'une valeur de 200 € à 240 €. Montant qui pour eux représente la marge de négociation prévue dans l'AIP (0,3 %), AIP qui rappelons-le a été refusé massivement par Gazelco et la FGTB avant d'être imposé par le gouvernement. L'instauration d'éco-chèques au niveau sectoriel est encore un moyen de plus pour le patronat (après les chèques repas et les CCT 90), d'éluder toutes formes de taxations et de creuser un peu plus le gouffre de la sécurité sociale.

Le patronat se cache même derrière l'opinion publique qui, soi-disant, ne comprendrait pas que l'on augmente le pouvoir d'achat des travailleurs de notre secteur.

Pourtant, le patronat ne se pose pas la question de la même manière quand il s'agit d'augmenter les salaires de leurs top managers et celui du patron de GDF-Suez, Gérard Mestrallet !

Gazelco, en front commun, ne veut pas, ne va pas accepter une telle arrogance patronale et a réaffirmé fermement, son désir de créer un nouveau barème pour nos NCT. Gazelco a insisté surtout pour obtenir une augmentation récurrente du pouvoir d'achat de tous les travailleurs de notre secteur.

Lors de notre prochaine édition vous aurez une vue plus précise de l'état des négociations, car 4 journées de négociation ont été planifiées durant le mois de mai. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos délégués locaux et de leur montrer votre soutien dans ces négociations qui s'annoncent plus que difficiles !

*Philippe Demol*  
*Secrétaire fédéral*

## Gazelco-Sud

### SPE-Luminus zone sud

« Nous ne sommes pas psychorigide : une section pour tous, tous pour nos affiliés. »

#### Organisation et combats de la section

La section Gazelco Sud est organisée de manière à répartir le plus possible le travail entre tous les délégués. Nous tentons au mieux de faire circuler l'information entre nous pour que chacun soit en mesure de répondre aux demandes des affiliés. Nos domaines de compétences étant fort différents, il est primordial de bien faire appel aux collègues lorsqu'un éclaircissement est nécessaire. La chance de notre délégation est d'être avant tout basé sur une amitié fraternelle tant entre délégués qu'avec les affiliés. Si notre délégation se retrouve confrontée à une situation qu'elle ne peut gérer à elle seule, nous trouvons toujours un affilié prêt à nous aider, dans les actions comme dans la gestion quotidienne pour « maîtriser tous les sujets ». Les élections sociales nous ont permis de participer aux différents organes, la plupart des représentants étant des délégués. Dès lors, les ordres du jour sont préparés entre nous, en allant chercher le support nécessaire auprès des spécialistes.

#### Pourquoi rejoindre une section syndicale ?

Notre premier rôle est l'information. Nous devons, en effet, prendre l'information donnée par la direction ou par les autorités, l'analyser et être en mesure non pas de la répéter mais de l'expliquer aux affiliés. Il est important de comprendre que chaque combat ne peut être mené correctement que s'il est bien compris par tous. Ensuite, notre mission est de défendre les travailleurs. De nouveau, il est de notre devoir de rappeler les droits de chacun. Si notre secteur ne semble pas être victime de la sauvagerie patronale d'autre, il est important de dire que c'est avant tout grâce aux acquis du passé, durement gagnés lors des différents combats. Enfin, il nous faut également défendre

notre outil de travail. La génération de managers actuelle a trop tendance à la gestion au jour le jour, au bénéfice à court-terme, sans penser plus loin, sans penser à la préservation de l'outil.

#### Ses combats

Le combat le plus récent est toujours en cours : le plan « To Become One Company » qui se veut comme une centralisation « vers Bruxelles » des différents services. Si ce plan ne s'accompagne pas de perte d'emploi, il était initialement une dévalorisation de qualité des emplois répartis entre les différentes régions. Les emplois stratégiques étant centralisés, le personnel condamné à être reclassé dans des domaines qui ne sont pas les leurs. Le travail étant d'autant plus ardu que le communautaire venait sur le terrain. La plus belle victoire dans ce dossier est la possibilité de départ anticipé : dès 53 ans, avec des conditions intéressantes : 85 % du traitement, en continuant de cotiser comme si l'agent restait actif.

Un autre combat, plus local, plus de terrain est la liste des organes de sécurité. L'un de nos plus importants com-

bats est celui qui devrait être gagné d'avance : la sécurité pour tous, dans l'intérêt de tous. Mais malgré une politique 0 accident très « artificielle » de la direction, les moyens alloués n'ont été obtenu qu'après bien des discussions.

#### Des visages...



Jean-Marie Snakers



Philippe Declerck, Serge Lefrançois, Philip Plaitin

#### Contacts

Responsable : Jean-Marie Snakers (Président)

Téléphone : 0495 70 22 25

Adresse e-mail : jean-marie.snakers@luminus.be

#### Membres

Snakers Jean-Marie	Retail	Président
Declerck Philippe	Mécanique	Vice-président
Plaitin Philip	Informatique	Secrétaire
Lefrançois Serge	Production	Trésorier
Ruggieri Albert	Électrique	Délégué
Schmidt Francis	Mécanique	Délégué
Guarneri Giuseppe	Mécanique	Délégué
Evrard Serge	Mécanique	Délégué
Dethioux Christine	Payroll	Déléguée
Van Puyenbroeck Roland	Informatique	Délégué

## Zoom – Section syndicale

### Distribution Ouest Hainaut Charleroi

#### ORES

« Sois à l'écoute de chacun et chacun sera solidaire de Gazelco »

#### Organisation et combats de la section

La Section est composée de trois sites (Montignies, Gosselies et Jumet). À l'origine, la section ne s'occupait que de la région de Montignies (ex Electrabel Distribution) mais les changements du paysage énergétique et les modifications de sociétés ont fait que les bancs de la Section ont grossi. Une délégation Gazelco complète (ex-indexis) est venue nous rejoindre. Pour la seule région de Montignies, nous avons eu deux élus effectifs, un en CE et un en CPPT. Les élus ex-indexis garderont leurs mandats électifs jusqu'aux prochaines élections sociales de 2012.

Nous tenons nos affiliés constamment informés de tout ce qui se prépare, décide tant au niveau sectoriel que purement Ores et plus encore localement.

Le dialogue avec nos directions locales nous donne le respect mérité dans toutes nos demandes, démarches et interventions.

#### Pourquoi rejoindre une section syndicale ?

Le travail syndical est un acte de présence quotidienne auprès des travailleurs, être délégué, c'est être à l'écoute de ses collègues.

Défenseur social du travailleur de la société

Informé c'est rassurer

#### Ses combats

Lors de négociations sectorielles « régulé » pour la CCT 2009-2010, les affiliés nouvelles conditions de travail (NCT) ont décidé en accord avec les délégations locales de partir en arrêt de travail.

Les drapeaux ont été placés au-devant des différents sièges de la

société, nuits et jours, ils ont été veillés par les affiliés et délégués.

D'autres régions ont rallié le mouvement et grâce à la force commune,

une CCT Évaluation NCT régulé a vu le jour afin d'améliorer les normes salariales de nos jeunes collègues

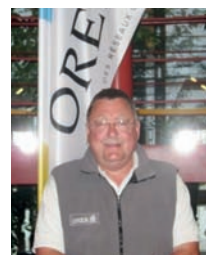
#### Des visages...



Ivan  
Massin



Philippe  
Da Silva



Jean-Luc  
Stache



Pascal  
Tourneur

#### Contacts

Responsable : Ivan Massin

Téléphone : 0475 67 40 52

Adresse e-mail : [ivan.massin@brutele.be](mailto:ivan.massin@brutele.be) ou [ivan.massin@ores.net](mailto:ivan.massin@ores.net)

#### Membres

Massin Ivan	Solutions Techniques
Bastin Cécile	Back office PTR
Comisini Fabrice	Correspondant charroi
Massez Walter	Releveur MROD
Stache Jean-Luc	Releveur périodique
Da Silva Philippe	Releveur périodique
Tourneur Pascal	Releveur MROD
Tavernier Fabrice	Releveur MROD
Van den Elsen Benoît	Relève principale
Hrenek Daniel	Releveur périodique
Pierret Jacques	Agent de contact

## Les éco-chèques

*L'accord interprofessionnel 2009-2010 instituait avec les éco-chèques un nouveau système pour sensibiliser les travailleurs sur la problématique de l'environnement. Après l'évaluation du système en 2010, quelques modifications ont été établies en 2011.*

L'éco-chèque est donc **un avantage extralégal** que l'employeur peut octroyer au travailleur. Ce chèque ne peut aucunement remplacer **le salaire, les primes ou tout autre avantage**.

Concrètement, le travailleur peut utiliser l'éco-chèque, pour l'achat de services et produits écologiques figurant dans une liste approuvée.

L'éco-chèque a une durée de validité de maximum 2 ans.

### Pour qui ?

L'éco-chèque est attribué aux travailleurs sur la base d'une convention collective de travail (CCT) sectorielle ou d'entreprise.

L'éco-chèque peut également être mis en œuvre par une convention individuelle écrite :

s'il n'y a pas de délégation syndicale dans l'entreprise ;

ou si vous appartenez à une catégorie de travailleurs pour lesquels il n'y a pas d'habitude de CCT.

La CCT ou la convention écrite précise le montant total des éco-chèques, la valeur de chaque chèque et la fréquence de l'octroi pendant l'année.

Si l'éco-chèque est accordé sur la base d'une convention individuelle, son montant ne peut pas dépasser celui de l'avantage accordé par CCT.

### Montant de l'éco-chèque

Le montant total des éco-chèques octroyés par l'employeur ne peut pas dépasser :

- 250 euros par travailleur en 2010 ;
- Dès 2011, le montant de 250 euros peut être modifié par arrêté royal (après avis du CNT).

La valeur nominale maximale est de 10 euros par chèque.



En cas d'entrée en service ou de départ du travailleur au cours de l'année civile, **les travailleurs reçoivent des éco-chèques proportionnellement** à la période pendant laquelle ils étaient occupés chez l'employeur.

En cas de suspension du contrat au cours de l'année, les travailleurs ont au moins droit aux éco-chèques calculés proportionnellement par rapport au nombre de jours rémunérés. Sont assimilés à des journées rémunérées :

- les jours de congé, y compris les jours de vacances jeunes et les jours de vacances seniors ;
- la période de congé de maternité ;
- la période du 15<sup>e</sup> au 31<sup>e</sup> jour d'incapacité de travail avec indemnité complémentaire.

### L'éco-chèque et les impôts

L'éco-chèque est un avantage extralégal, donc il ne peut pas être considéré comme rémunération et est, contrairement au salaire, exonéré d'impôts et de cotisations sociales.

Cette exonération suppose le respect d'un certain nombre de conditions :

1. Il faut allouer l'éco-chèque sur la base d'une CCT écrite ;
2. La CCT fixe la valeur nominale du chèque et la fréquence d'octroi ;
3. Les chèques sont délivrés au nom du travailleur et apparaissent donc sur la fiche de paie du travailleur (valeur et nombre) ;
4. La durée de validité figure sur l'éco-chèque, elle est limitée à 24 mois à compter de la date de la mise à disposition au travailleur et le chèque ne peut être utilisé que pour l'achat de biens et services à caractère écologique ;
5. Les éco-chèques ne peuvent être échangés partiellement ou totalement en espèces ;
6. Le plafond du montant que le travailleur reçoit est de 250 (dès 2010).

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'éco-chèque sera considéré comme de la rémunération et ne sera pas exonéré d'impôts et de cotisations sociales. ■

## Tableau comparatif établi à l'ancienneté maximale

forfait d'index ancien 135,09

index 1,1510

01/05/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFEGTRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFEGTRABEL	€	%	FB
1	5461,15	A	3666,90	-1794,25	84524,11	51043,25	33480,86	-39,61%	1.350.615
2	5131,44	A	3666,90	-1464,54	79554,29	51043,25	28511,04	-35,84%	1.150.133
3	4827,09	B	3315,17	-1511,92	74966,73	46147,17	28819,56	-38,44%	1.162.578
4	4548,11	B	3315,17	-1232,94	70761,59	46147,17	24614,42	-34,79%	992.943
5	4294,49	C	3035,30	-1259,19	66938,70	42251,38	24687,32	-36,88%	995.884
6	4091,59	C	3035,30	-1056,29	63880,32	42251,38	21628,94	-33,86%	872.509
7	3939,42	D	2805,03	-1134,39	61586,62	39046,02	22540,60	-36,60%	909.286
8	3812,61	E	2604,48	-1208,13	59675,17	36254,36	23420,81	-39,25%	944.793
9	3685,80	F	2437,30	-1248,50	57763,73	33927,22	23836,51	-41,27%	961.562
10	3558,99	G	2297,15	-1261,84	55852,28	31976,33	23875,95	-42,75%	963.153
11	3432,17	HB1 - HB2	2208,38	-1223,79	53940,69	30740,65	23200,04	-43,01%	935.887
12	3305,36	HB1 - HB2	2208,38	-1096,98	52029,24	30740,65	21288,59	-40,92%	858.780
13	3178,55	HA1 - HA2	2165,08	-1013,47	50117,80	30137,91	19979,89	-39,87%	805.987
14	3051,74	HA1 - HA2	2165,08	-886,66	48206,35	30137,91	18068,44	-37,48%	728.879

## Tableau comparatif établi à l'ancienneté zéro

forfait d'index ancien 135,09

index 1,1510

01/05/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFEGTRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFEGTRABEL	€	%	FB
1	3422,78	A	2933,52	-489,26	53799,15	40834,6	12964,55	-24,10%	522.989
2	3219,26	A	2933,52	-285,74	50731,43	40834,6	9896,83	-19,51%	399.237
3	3031,39	B	2652,13	-379,26	47899,61	36917,65	10981,96	-22,93%	443.011
4	2859,18	B	2652,13	-207,05	45303,84	36917,65	8386,19	-18,51%	338.298
5	2702,62	C	2428,25	-274,37	42943,96	33801,24	9142,72	-21,29%	368.816
6	2577,37	C	2428,25	-149,12	41056,03	33801,24	7254,79	-17,67%	292.658
7	2483,44	D	2244,02	-239,42	39640,20	31236,76	8403,44	-21,20%	338.994
8	2405,16	E	2083,59	-321,57	38460,26	29003,57	9456,69	-24,59%	381.482
9	2326,88	F	1949,83	-377,05	37280,32	27141,63	10138,69	-27,20%	408.994
10	2248,61	G	1837,72	-410,89	36100,53	25581,06	10519,47	-29,14%	424.354
11	2170,33	HB1 - HB2	1766,70	-403,63	34920,59	24592,46	10328,13	-29,58%	416.636
12	2092,05	HB1 - HB2	1766,70	-325,35	33740,66	24592,46	9148,20	-27,11%	369.037
13	2013,77	HA1 - HA2	1732,06	-281,71	32560,72	24110,28	8450,44	-25,95%	340.890
14	1935,49	HA1 - HA2	1732,06	-203,43	31380,78	24110,28	7270,50	-23,17%	293.291

Traitement mensuel paritaire y inclus le forfait d'index ancien.

Traitement annuel paritaire = (traitement mensuel x 15,0733) + ((2 primes fixes + double pécule sur 2 primes fixes) x index mois)

Traitement annuel efegtrabel = traitement mensuel x 13,92

# BARÈME EFEGTRABEL

## EVOLUTION SALARIALE nouveaux engagés 01 - 01-2002

Anc.	14 - 13			12 - 11			10			9			8			7			6 - 5			4 - 3			2 - 1	
	HA1	HA2	HB1	HB2	GI	G2	F1	F2	F3	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2							
40	2165,08	2598,09	2208,38	2650,05	2297,15	2756,60	2437,30	2924,76	2604,48	3125,39	2805,03	3366,03	3642,39	3035,30	3642,39	3315,17	3978,21	3666,90	4400,30							
39	2165,08	2598,09	2208,38	2650,05	2297,15	2756,60	2437,30	2924,76	2604,48	3125,39	2805,03	3366,03	3642,39	3035,30	3642,39	3315,17	3978,21	3666,90	4400,30							
38	2165,08	2598,09	2208,38	2650,05	2297,15	2756,60	2437,30	2924,76	2604,48	3125,39	2805,03	3366,03	3642,39	3035,30	3642,39	3315,17	3978,21	3666,90	4400,30							
37	2165,08	2598,09	2208,38	2650,05	2297,15	2756,60	2437,30	2924,76	2604,48	3125,39	2805,03	3366,03	3642,39	3035,30	3642,39	3315,17	3978,21	3666,90	4400,30							
36	2165,08	2598,09	2208,38	2650,05	2297,15	2756,60	2437,30	2924,76	2604,48	3125,39	2805,03	3366,03	3642,39	3035,30	3642,39	3315,17	3978,21	3666,90	4400,30							
35	2165,08	2597,49	2208,38	2649,39	2297,15	2755,97	2437,30	2924,09	2604,48	3124,69	2805,03	3365,28	3641,58	3035,30	3641,58	3315,17	3977,30	3666,90	4399,30							
34	2165,08	2597,49	2208,38	2649,39	2297,15	2755,97	2437,30	2924,09	2604,48	3124,69	2805,03	3365,28	3641,58	3035,30	3641,58	3315,17	3977,30	3666,90	4399,30							
33	2165,08	2571,77	2208,38	2623,33	2297,15	2728,68	2437,30	2895,14	2604,48	3093,75	2805,03	3331,96	3605,52	3035,30	3605,52	3315,17	3937,92	3666,90	4355,74							
32	2165,08	2571,77	2208,38	2623,33	2297,15	2728,68	2437,30	2895,14	2604,48	3093,75	2805,03	3331,96	3605,52	3035,30	3605,52	3315,17	3937,92	3666,90	4355,74							
31	2165,08	2546,31	2208,38	2597,27	2297,15	2701,66	2437,30	2866,48	2604,48	3063,12	2805,03	3298,97	3569,82	3035,30	3569,82	3315,17	3898,93	3666,90	4312,61							
30	2165,08	2546,31	2208,38	2597,27	2297,15	2701,66	2437,30	2866,48	2604,48	3063,12	2805,03	3298,97	3569,82	3035,30	3569,82	3315,17	3898,93	3666,90	4312,61							
29	2165,08	2521,10	2208,38	2571,66	2297,15	2674,91	2437,30	2838,10	2604,48	3032,79	2805,03	3266,31	3534,48	3035,30	3534,48	3315,17	3860,33	3666,90	4269,91							
28	2165,08	2521,10	2208,38	2571,66	2297,15	2674,91	2437,30	2838,10	2604,48	3032,79	2805,03	3266,31	3534,48	3035,30	3534,48	3315,17	3860,33	3666,90	4269,91							
27	2165,08	2496,14	2208,38	2546,04	2297,15	2648,43	2437,30	2810,00	2604,48	3002,76	2805,03	3233,97	3499,49	3035,30	3499,49	3315,17	3822,11	3666,90	4227,63							
26	2165,08	2496,14	2208,38	2546,04	2297,15	2648,43	2437,30	2810,00	2604,48	3002,76	2805,03	3233,97	3499,49	3035,30	3499,49	3315,17	3822,11	3666,90	4227,63							
25	2165,08	2471,43	2208,38	2520,86	2297,15	2622,21	2437,30	2782,18	2604,48	2973,03	2805,03	3201,95	3464,84	3035,30	3464,84	3315,17	3784,27	3666,90	4185,77							
24	2165,08	2471,43	2208,38	2520,86	2297,15	2622,21	2437,30	2782,18	2604,48	2973,03	2805,03	3201,95	3464,84	3035,30	3464,84	3315,17	3784,27	3666,90	4185,77							
23	2165,08	2446,96	2208,38	2495,91	2297,15	2596,25	2437,30	2754,63	2604,48	2943,59	2805,03	3170,25	3430,53	3035,30	3430,53	3315,17	3746,80	3666,90	4144,33							
22	2165,08	2446,96	2208,38	2495,91	2297,15	2596,25	2437,30	2754,63	2604,48	2943,59	2805,03	3170,25	3430,53	3035,30	3430,53	3315,17	3746,80	3666,90	4144,33							
21	2165,08	2422,73	2208,38	2471,17	2297,15	2570,54	2437,30	2727,36	2604,48	2914,45	2805,03	3138,86	3396,56	3035,30	3396,56	3315,17	3709,70	3666,90	4103,30							
20	2165,08	2422,73	2208,38	2471,17	2297,15	2570,54	2437,30	2727,36	2604,48	2914,45	2805,03	3138,86	3396,56	3035,30	3396,56	3315,17	3709,70	3666,90	4103,30							
19	2165,08	2375,23	2208,38	2422,81	2297,15	2520,14	2437,30	2673,88	2604,48	2857,30	2805,03	3077,31	3329,96	3035,30	3329,96	3315,17	3636,96	3666,90	4022,84							
18	2165,08	2375,23	2208,38	2422,81	2297,15	2520,14	2437,30	2673,88	2604,48	2857,30	2805,03	3077,31	3329,96	3035,30	3329,96	3315,17	3636,96	3666,90	4022,84							
17	2165,08	2328,66	2208,38	2375,33	2297,15	2470,73	2437,30	2621,45	2604,48	2801,27	2805,03	3016,97	3264,67	3035,30	3264,67	3315,17	3565,65	3666,90	3943,96							
16	2154,66	2328,66	2197,76	2375,34	2286,09	2470,73	2425,57	2621,45	2591,97	2801,27	2791,53	3016,97	3264,67	3020,73	3264,67	3299,22	3565,65	3649,26	3943,96							
15	2133,33	2283,00	2176,00	2328,76	2263,46	2422,28	2401,55	2570,05	2566,31	2746,34	2763,89	2957,81	2990,82	2990,82	3200,66	3266,55	3495,74	3613,13	3866,63							
14	2112,21	2283,00	2154,46	2328,76	2241,05	2422,28	2377,77	2570,05	2540,90	2746,34	2736,52	2957,81	2957,81	2961,21	3200,66	3234,21	3495,74	3577,36	3866,63							
13	2091,30	2238,24	2133,13	2283,09	2218,86	2374,78	2354,23	2519,66	2515,74	2692,49	2709,43	2899,81	2932,19	2932,19	3137,90	3202,19	3427,20	3541,94	3790,81							
12	2070,59	2238,24	2112,01	2283,08	2196,89	2374,78	2330,92	2519,66	2490,83	2692,49	2682,60	2899,81	2902,86	2902,86	3137,90	3170,49	3427,20	3506,87	3790,81							
11	2050,09	2194,35	2091,10	2238,31	2175,14	2328,22	2307,84	2470,25	2466,17	2639,70	2656,04	2842,95	2874,12	2874,12	3076,37	3139,10	3360,00	3472,15	3716,48							
10	2029,79	2194,35	2070,40	2238,31	2153,60	2328,22	2284,99	2470,25	2441,75	2639,70	2629,74	2842,95	2845,66	2845,66	3076,37	3108,02	3360,00	3437,77	3716,48							
9	2009,69	2130,44	2049,90	2173,10	2132,28	2260,41	2262,37	2398,30	2417,57	2562,82	2603,70	2760,15	2817,49	2817,49	2986,77	3077,25	3262,14	3403,73	3608,23							
8	1989,79	2109,35	2029,60	2151,58	2111,17	2238,03	2239,97	2374,55	2393,63	2537,45	2577,92	2732,82	2789,59	2789,59	2957,20	3046,78	3229,84	3370,03	3572,50							
7	1970,09	2047,91	2009,50	2088,88	2090,27	2172,84	2217,79	2305,39	2369,93	2463,54	2552,40	2653,22	2761,97	2761,97	2871,07	3016,61	3135,77	3336,66	3468,45							
6	1950,58	2027,63	1989,60	2068,19	2069,57	2151,33	2195,83	2282,56	2346,47	2439,15	2527,13	2626,95	2734,62	2734,62	2842,64	2986,74	3104,72	3303,62	3434,11							
5	1912,33	1968,57	1950,59	2007,94	2028,99	2088,67	2152,77	2216,08	2300,46	2368,11	2477,58	2550,44	2681,00	2681,00	2759,84	2928,18	3014,29	3238,84	3334,09							
4	1874,83	1949,08	1912,34	1988,07	1989,21	2067,99	2110,56	2194,14	2255,35	2344,66	2429,00	2525,19	2628,43	2628,43	2732,51	2870,76	2984,45	3175,33	3301,08							
3	1838,07	1874,12	1874,84	1911,59	1950,21	1988,45	2069,18	2109,75	2211,13	2254,48	2381,37	2428,07	2576,89	2576,89	2627,41	2814,47	2869,66	3113,07	3174,12							
2	1802,03	1837,37	1838,08	1874,11	1911,97	1949,46	2028,61	2068,38	2167,77	2210,27	2334,68	2380,46	2526,36	2526,36	2575,89	2759,28	2813,39	3052,03	3111,88							
1	1766,70	1766,70	1802,04	1874,48	1874,48	1874,48	1988,83	1988,83	2125,26	2125,26	2288,90	2288,90	2476,82	2476,82	2476,82	2705,18	2705,18	2992,19	2992,19							
0	1732,06	1732,06	1766,70	1766,70	1837,72	1837,72	1949,83	1949,83	2083,59	2083,59	2244,02	2244,02	2428,25	2428,25	2428,25	2652,13	2652,13	2933,52	2933,52							

x1: Norme garantie 1,1510(\*) x2: Norme + possible tous les 2 ans

(\*) correspondant au niveau de l'index quadrimestriel santé du mois de 1/04/2011 base 2004 CCT 2007

# BARÈME PARITAIRE NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

applicable à partir du 1/05/2011

Coefficient multiplicateur d'indexation : 1,1510 (\*)

MONTANTS AU COEFFICIENT CI - DESSOUS :

S.F. GAZELCO

-du forfait d'index ancien : 135,09

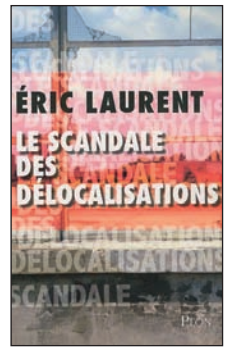
ANCIENNETÉ 1 EURO = 40,3399 FEB

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
	1,00	1,04	1,08	1,12	1,16	1,20	1,23	1,26	1,29	1,32	1,35	1,38	1,41	1,44	1,47	1,50	1,52	1,54	1,56	1,58	1,60	1,62
C 1	3287,69	3419,20	3550,71	3682,21	3813,72	3945,23	4043,86	4142,49	4241,12	4339,75	4438,38	4537,01	4635,64	4734,28	4832,91	4931,54	4997,29	5063,04	5128,80	5194,55	5260,31	5326,06
C 2	3084,17	3207,53	3330,90	3454,27	3577,63	3701,00	3793,53	3886,05	3978,58	4071,10	4163,63	4256,15	4348,68	4441,20	4533,73	4626,25	4687,93	4749,62	4811,30	4872,98	4934,67	4996,35
L 3	2896,30	3012,15	3128,00	3243,86	3359,71	3475,56	3562,45	3649,34	3736,23	3823,12	3910,00	3996,89	4083,78	4170,67	4257,56	4344,45	4402,37	4460,30	4518,23	4576,15	4634,08	4692,00
A 4	2724,09	2833,05	2942,01	3050,98	3159,94	3268,90	3350,63	3432,35	3514,07	3595,79	3677,52	3759,24	3840,96	3922,69	4004,41	4086,13	4140,61	4195,09	4249,58	4304,06	4358,54	4413,02
S 5	2567,53	2670,23	2772,93	2875,63	2978,34	3081,04	3158,06	3235,09	3312,11	3389,14	3466,17	3543,19	3620,22	3697,24	3774,27	3851,30	3902,65	3954,00	4005,35	4056,70	4108,05	4159,40
S 6	2442,28	2539,98	2637,67	2735,36	2833,05	2930,74	3004,01	3077,28	3150,55	3223,82	3297,08	3370,35	3443,62	3516,89	3590,16	3663,43	3712,27	3761,12	3809,96	3858,81	3907,66	3956,50
E 7	2348,35	2442,28	2536,22	2630,15	2724,09	2818,02	2888,47	2958,92	3029,37	3099,82	3170,27	3240,72	3311,17	3381,63	3452,08	3522,53	3569,49	3616,46	3663,43	3710,39	3757,36	3804,33
8 S	2270,07	2360,88	2451,68	2542,48	2633,28	2724,09	2792,19	2860,29	2928,39	2996,50	3064,60	3132,70	3200,80	3268,90	3337,01	3405,11	3450,51	3495,91	3541,31	3586,71	3632,12	3677,52
9 I	2191,79	2279,47	2367,14	2454,81	2542,48	2630,15	2695,91	2761,66	2827,41	2893,17	2958,92	3024,68	3090,43	3156,18	3221,94	3287,69	3331,53	3375,36	3419,20	3463,03	3506,87	3550,71
A 10	2113,52	2198,06	2282,60	2367,14	2451,68	2536,22	2599,62	2663,03	2726,44	2789,84	2853,25	2916,65	2980,06	3043,46	3106,87	3170,27	3212,54	3254,81	3297,08	3339,35	3381,63	3423,90
C 11	2035,24	2116,65	2198,06	2279,47	2360,88	2442,28	2503,34	2564,40	2625,46	2686,51	2747,57	2808,63	2869,68	2930,74	2991,80	3052,86	3093,56	3134,27	3174,97	3215,67	3256,38	3297,08
C 12	1956,96	2035,24	2113,52	2191,79	2270,07	2348,35	2407,06	2465,77	2524,48	2583,19	2641,89	2700,60	2759,31	2818,02	2876,73	2935,44	2974,58	3013,72	3052,86	3092,00	3131,13	3170,27
E 13	1878,68	1953,83	2028,98	2104,12	2179,27	2254,42	2310,78	2367,14	2423,50	2479,86	2536,22	2592,58	2648,94	2705,30	2761,66	2818,02	2855,59	2893,17	2930,74	2968,32	3005,89	3043,46
S 14	1800,40	1872,42	1944,43	2016,45	2088,47	2160,48	2214,49	2268,51	2322,52	2376,53	2430,54	2484,56	2538,57	2592,58	2646,59	2700,60	2736,61	2772,62	2808,63	2844,64	2880,64	2916,65

(\*) Correspondant au niveau 1,1510 de l'index quadrimestriel santé du mois de 1/05/2011 Basis - Base 2004 = 100

## Le scandale des délocalisations

Ce livre révèle que le monde des affaires mène une véritable guerre contre l'emploi. Des milliers de postes, même hautement qualifiés, sont constamment détruits en France, en Europe, comme aux États-Unis, pour être transférés en Chine et en Inde. Une quête du profit à court terme où les salaires sont sacrifiés à l'avidité des actionnaires. *Le scandale des délocalisations* entraîne le lecteur dans les coulisses d'une réalité, dont l'ampleur et la gravité sont soigneusement occultées par les dirigeants d'entreprises et les responsables politiques. Il découvrira comment un fonds créé par Nicolas Sarkozy pour lutter contre la crise finance les délocalisations. Il apprendra comment l'Union européenne, déjà impuissante à créer des emplois, s'empresse de détruire ceux qui existent. En délocalisant massivement, les industriels occidentaux sont tombés dans un véritable piège, soigneusement tendu par l'Inde et la Chine, et les bénéfices de la mondialisation leur échappent désormais. Au terme de cette enquête emplie de révélations, *Le scandale des délocalisations* pose une question cruciale : un pays peut-il perdre ses emplois et continuer de prospérer ?



Éric Laurent est un journaliste français, spécialiste de politique internationale sur France Culture. Il est spécialiste des questions touchant la finance et la géopolitique du pétrole.

*Éric Laurent, Le scandale des délocalisations, Éd. Plon, février 2011, 273 p., 20 €.*

## L'égalité, c'est la santé

Pourquoi les pauvres vivent-ils dix ans de moins que les riches ? Pour Wilkinson, ce sont les inégalités sociales et non le niveau absolu des revenus qui déterminent les inégalités de santé et de longévité. Chômeurs et travailleurs manuels vivent en moins bonne santé et moins longtemps, parce qu'ils sont en bas de l'échelle sociale.

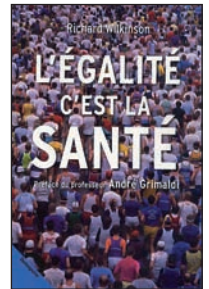
Il est important de savoir qu'à niveau de vie moyen comparable, des inégalités sociales plus grandes engendrent une santé moins bonne. Les maladies naissent de l'interaction entre nous et notre environnement. La vie en société détermine notre vécu : le stress, l'anxiété et la dépression transforment les inégalités sociales en inégalités de santé.

Ce livre montre que la santé est d'abord une question d'inégalité sociale.

Richard Wilkinson est un épidémiologiste anglais célèbre dans le monde anglo-saxon. Ce livre constitue la synthèse de trente années de recherche sur les déterminants de la santé. Ses analyses ont contribué à orienter les travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

André Grimaldi est chef du service de diabétologie à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris. Auteur de *L'hôpital malade de la rentabilité*, il est connu pour son engagement pour sauver l'hôpital public.

*Richard Wilkinson, L'égalité, c'est la santé, préface du professeur André Grimaldi, Éd. Demopolis, février 2010, 252 p., 21 €.*



## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES


- 2 / Appels aux candidatures • Interrégionale wallonne CGSP – Interrégionale de Bruxelles CGSP
- / Une nouvelle campagne de la FGTB wallonne
- / Actualités • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Face à l'austérité européenne, les syndicats doivent réagir
- 4 / Dossier • Libéralisation du rail : un calcul égoïste
- 7 / Europe • Le modèle allemand, l'exemple social à (ne pas) suivre ?
- 8 / IRB • Des loups déguisés en agneaux... Qu'on ne s'y trompe pas !

Internet : [www.cgsp-wallonne.be](http://www.cgsp-wallonne.be)

### Infos GAZELCO

- 9 / Édito • Pouvoir d'achat : quelle arrogance patronale !
- 10 / Zoom – Section syndicale : Gazelco-Sud • Distribution Ouest Hainaut Charleroi
- 12 / Les éco-chèques
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 16 / À lire

Internet : [www.gazelco.be](http://www.gazelco.be)

 Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11